

Critères de la Section 5

Cette note expose les critères d'évaluation qui seront utilisés par la section 05 du CoNRS, qu'elle siège en tant qu'instance d'évaluation et de promotion ou en tant que jury d'admissibilité pour les concours de recrutement. Ces critères ne peuvent toutefois pas rendre complètement compte de la diversité des situations existantes, diversité qui joue un rôle important dans le processus d'évaluation. La variété des profils scientifiques, celle des environnements dont bénéficient les évalué(e)s seront également prises en compte lors de l'évaluation.

L'évaluation repose en premier lieu sur les contributions scientifiques des évalué(e)s. Elle intègre ensuite les autres dimensions de l'activité de recherche : diffusion des connaissances, valorisation et transfert, responsabilités d'animation et de direction, etc. Des arguments portant sur des équilibres thématiques peuvent aussi être pris en considération.

Ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs.

De manière générale, l'évaluation sera qualitative plutôt que quantitative (voir les accords [DORA San Francisco](#) signés par le CNRS). Le nouveau format du dossier de demande de promotion propose par exemple de mettre en avant 10 productions scientifiques plutôt qu'une liste exhaustive. Dans tous les cas, le critère premier est la qualité des contributions scientifiques. Dans le cas d'une promotion, il y aura une prise en compte prioritaire des contributions depuis la dernière promotion.

1 – Evaluation des laboratoires

- Activité scientifique du laboratoire
- Qualité de la production scientifique, rayonnement national et international du laboratoire
- Intérêt et originalité des thèmes étudiés, leurs impacts scientifiques
- Cohérence des objectifs scientifiques, complémentarité des thèmes
- Participation à des programmes, projets ou contrats
- Animation scientifique (séminaires, groupes de travail, ...)
- Ouverture du laboratoire
- Implication dans la formation, suivi des docteurs formés
- Qualité des collaborations extérieures et des invitations
- Synergies engendrées par le laboratoire
- Dynamisme du laboratoire
- Implication dans l'enseignement
- Diffusion de la culture scientifique
- Actions de valorisation
- Organisation et fonctionnement interne
- Stratégie de l'unité et capacité à la mettre en œuvre
- Gestion du personnel scientifique, technique et administratif
- Utilisation des ressources et des équipements du laboratoire
- Intérêt et originalité des thèmes étudiés, leurs impacts scientifiques
- Fonctionnement des instances internes
- Capacités de management de la direction

2 – Recrutement des Chargés de Recherche Classe Normale (CRCN)

- Travaux de recherche antérieurs (qualité et maîtrise par le candidat)
- Autonomie et maturité scientifique
- Qualité du projet de recherche
- Créativité scientifique et prise de risque
- Expérience de recherche (collaborations, post-doc, ...)

- Mobilité
- Visibilité internationale
- Dans le cas d'un profil ciblé, adéquation au profil affiché

Le point essentiel à ce niveau de recrutement concerne l'évaluation de la potentialité scientifique des candidats qui se fera en prenant en compte leur activité scientifique (rapportée à leur nombre d'années d'activités professionnelles), l'originalité et la difficulté des recherches entreprises et la prise de risque effectuée.

La qualité scientifique des candidats étant en toute circonstance le premier critère d'évaluation.

3 – Accès au grade de Chargé de recherche Hors Classe, CRHC

Les critères doivent permettre d'évaluer en premier lieu l'intérêt et l'originalité des sujets de recherche ainsi que la créativité et l'expérience des chercheurs. Ils doivent également prendre en compte d'autres aspects du métier de chercheur.

- Qualité de la production scientifique
- Prise de risques scientifiques
- Intérêt du projet scientifique
- Enseignement et diffusion de la culture scientifique
- Encadrement de doctorants et de jeunes chercheurs
- Responsabilités collectives
- Animation et organisation de la recherche
- Participation à des programmes, projets ou contrats
- Actions de valorisation

4 – Accès au grade de DR2, DR1 ou DRCE

Les critères doivent permettre d'évaluer en premier lieu l'intérêt et l'originalité des sujets de recherche ainsi que la créativité des chercheurs et leur impact scientifique au sein de la communauté nationale et internationale. Ils doivent également prendre en compte tous les aspects du métier de Directeur de Recherche.

- Qualité de la production scientifique
- Reconnaissance internationale
- Intérêt du projet scientifique
- Prise de risques scientifiques
- Enseignement et diffusion de la culture scientifique
- Encadrement de doctorants et de jeunes chercheurs
- Responsabilités collectives
- Animation et organisation de la recherche
- Participation à des programmes, projets ou contrats
- Actions de valorisation
- Aptitude à la direction de programmes de recherche
- Capacité du candidat à exercer une activité d'encadrement attestée par exemple par une HDR ou une qualification équivalente

5 – Examen vague et mi-vague des chercheurs.

Les mêmes critères que pour le recrutement d'un CR ou d'un DR seront appliqués en tenant compte du parcours de recherche et en y ajoutant l'intégration des activités du chercheur dans le laboratoire où il poursuit ses recherches.